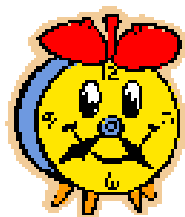




LE MULTI ACCUEIL SUCRE D'ORGE, situé dans le bâtiment de la Maison de l'Enfance, est une structure municipale qui offre des places d'accueil régulier et occasionnel (capacité totale=40 places).

Une équipe de professionnelles qualifiées (infirmière puéricultrice, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et CAP de petite enfance) accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 6 ans.

La vie est organisée en fonction du développement individuel de chacun au sein de 3 sections : bébés/moyens/grands.



Pour l'accueil régulier, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Afin de respecter l'organisation des différents temps (activités, repas, sieste), les arrivées des enfants se font entre 7h30 et 9h00 le matin et les 1ers départs après le goûter soit 16h30.

Pour l'accueil occasionnel, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00.



QUELLES DÉMARCHES ENTREPRENDRE POUR INSCRIRE SON ENFANT ?

POUR L'ACCUEIL RÉGULIER :



Sur rendez-vous, la Directrice ou son adjointe informe les parents sur le fonctionnement de la structure, pré inscrit l'enfant né ou à naître et recueille les documents nécessaires (justificatif de domicile : il est impératif de résider sur la commune de Douvaine ou d'exercer une activité professionnelle sur celle-ci, livret de famille, n° CAFPRO ou à défaut l'avis d'imposition n-1).



Afin que votre demande puisse être étudiée par la Commission d'admission Petite Enfance, un courrier vous sera adressé 1 mois avant afin de confirmer les besoins de garde et de fournir les documents manquants. Tout dossier incomplet empêchera la présentation de celui-ci en Commission.

POUR L'ACCUEIL OCCASIONNEL :



Sur rendez-vous, la directrice ou son adjointe informe sur le fonctionnement de la structure, enregistre l'inscription de l'enfant et recueille les documents nécessaires (justificatif de domicile : non limité à la commune de Douvaine, livret de famille, carnet de santé de l'enfant).



L'ADAPTATION :

L'accueil de l'enfant quel que soit son âge débute par une période d'adaptation indispensable. Sur une première période en votre présence, votre enfant découvrira tranquillement le lieu.

Puis il se retrouvera seul sur des petits moments qui augmenteront de jour en jour.

Vous comprendrez combien il est important de vous rendre disponible pendant cette période s'étalant en générale sur 1 semaine.



LA PARTICIPATION DES FAMILLES:

Il est calculé selon le barème du *taux d'effort horaire de la CNAF* (Caisse Nationale d'allocations familiales), en fonction de la déclaration des revenus (montant avant abattement) ainsi que le nombre d'enfants à charge.

Composition de la famille				
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Accueil collectif	0.06%	0.05%	0.04%	0.03%

Les familles assurant la charge d'un enfant en situation de handicap bénéficie du tarif immédiatement inférieur.

Exemple : une famille avec 2 enfants à charge dont un fréquente le multi accueil, et dont les ressources (père /mère) sont de 3000€ /mois :

$$3000\text{€} \times 0.05\% = 1.50\text{€}$$

Le cout de garde de l'enfant accueilli sera donc de **1.50€/h.**

De ce tarif, seuls seront déduits :

- les fermetures de la structure
- les absences pour maladies, avec certificat médical, à partir du 4^{ème} jour
- l'hospitalisation de l'enfant avec justificatif, à partir du 1^{er} jour
- l'éviction pour maladie contagieuse.

Pour l'accueil occasionnel, le tarif est fixe et révisé chaque année par le Conseil Municipal.



POUR NOUS JOINDRE :

MULTI ACCUEIL SUCRE D'ORGE
6 ALLÉE DE LA COLLINE
74140 DOUVAINÉ

(Situé derrière le Boulodrome)

Tél. : 04.50.94.66.13

Mail : maison.enfance@ville-douvaine.fr